

## FICHE REFLEX PROPHYLACTIQUE DE COTE D'OR

### Campagne 2024-25, Bovinés.

Version du 18.11.2024



Type de commande et rythme d'édition des DAP : **Edition automatique** et envoi systématique dans les 21 jours avant la date prévisionnelle de réalisation par le GDS21.

Edition ou réédition sur demande des vétérinaires par téléphone, mail ou fax au GDS à minima 4 jours avant (jours ouvrés).

### 1 seul DAP

### Prise de sang + IDC

1<sup>ère</sup> page du DAP = réalisation des PS

1<sup>ère</sup> page du DAP suit les PS au laboratoire (LDCO).

Rappel des éléments indispensables à renseigner sur le DAP : [cliquez ici](#)

L'état d'avancement (prophylaxie totale, partielle, fin) de cette 1<sup>ère</sup> page de DAP se réfère **UNIQUEMENT à l'état d'avancement des prises de sang.**

Pour toutes étiquettes restantes, s'assurer que seules des IDC sont alors demandées et de la présence d'un nombre de prélèvements égal à la demande la plus élevée en Brucellose ou IBR.

Dans le cas contraire, justifiez les causes de non réalisation.

**La prophylaxie SANG terminée, la totalité du DAP suit les derniers échantillons.**

**Bru 20%**  
**IBR 40bvs**

### Documents annexe = Tuberculose bovine

Réaliser des IDC sur les bovinés listés dans le DAP.

Quel que soit le résultat :

Transmettre le **DAT** (Document d'Accompagnement des Tuberculinations), **via RESANA uniquement** ([tutoriel de dépôt](#)), à la DDPP21 et au GDS21 ([fiche contact tub](#)) **le jour de la lecture**, à défaut dans les meilleurs délais.

**Si résultat non négatif :**

- Transmettre à l'éleveur le document type abattage diagnostique, dans le cas où l'éleveur choisit la « voix rapide » ([fiche abdc](#)).

\*Sur le DAT ([visuel](#)), les éléments suivants doivent être correctement remplis :

Coordonnées élevage, coordonnées du vétérinaire sanitaire, n°EDE Cheptel, type de production, date d'injection et date de lecture, nombre d'IDC réalisées et nombre d'IDC négatives, l'état d'avancement de la prophylaxie IDC uniquement (total, partielle, fin), les causes de non réalisation, le n°IPG complet des bovinés non négatifs ainsi que leur mesure de pli de peau.

RAPPEL : cause de non réalisation IDC acceptée en Côte d'Or

- Lots de taurillons et/ou bovinés partants sous 15 jours à l'abattoir.

**Tous autres motifs de non-réalisation ne sont pas recevables pour déroger à la prophylaxie Tuberculose bovine. Les dossiers élevages concernés feront l'objet d'une étude par la DDPP.**

## Prescription pour l'analyse Gamma INF

Pour réaliser l'analyse Gamma INF dans les conditions optimales, prévoir :

- **1 tube hépariné 10 ml** (tube bouchon vert) rempli (Un **minimum de 10ml de sang** du bovin à analyser doit être collecté) et bien identifié par l'étiquette code barre du DAP tuberculose.
- Le DAP doit **impérativement être complété (date de prélèvement, nombre de Prise de sang, état d'intervention) et suivre les prélèvements jusqu'à l'arrivée au Laboratoire.**
- **Immédiatement après le prélèvement, homogénéiser délicatement le sang** avec l'héparine afin de dissoudre l'héparine et d'éviter la formation de caillot.
- **Conserver les échantillons à température ambiante** (21+/- 5°C donc pas de réfrigérateur ni congélateur) en évitant les extrêmes et les secousses. Ne pas garder trop longtemps dans les poches de vêtements ou dans une caisse l'hiver. En cas de gel, entreposez les échantillons dans le véhicule chauffé. A l'inverse, ne pas laisser les échantillons dans le véhicule en plein soleil l'été où la température monterait au-delà de 40°C (température à laquelle les leucocytes ne résistent pas).
- **Acheminer le(s) échantillon(s) dans les 6 à 8h après le prélèvement** afin de préserver la bonne viabilité des cellules sanguines. Au-delà de 8 heures, nous ne devrions plus accepter le prélèvement en raison d'une trop forte diminution des leucocytes à produire de l'interféron  $\gamma$ .

## DOCUMENTS EN LIEN

Fiches contact TUBERCULOSE BOVINE Tel et @ (DDPP21 et GDS21) : [ici](#)

Contact OVVT/GTV BFC : **Marina BERAL**, permanente, [ovvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com](mailto:ovvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com) ; 07 50 97 28 82

---

**Commande Tuberculine** : documents [ici](#)

**Arbre décisionnel Tuberculose 2024-25** : [ici](#)

⇒ *Explication schéma tuberculose* : [ici](#)

Tutoriel de dépôt sur RESANA : [ici](#)

Rappel sur les mesures plis de peau : [ici](#)

**FICHE MEMO** « Remplissage DAP et Lecture listes Bovins » : [cliquez ici](#)

Visuel DAT : [cliquez ici](#)

Document **régional** « Commandes des DAP et acheminement des prélèvements et du DAT pour la campagne de prophylaxie bovine des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté » : [cliquez ici](#).

---

Contrôle à l'introduction (Tuberculose) : [attestation ici](#)

Contrôle à l'introduction (Tuberculose et tests sanguins) / Guide analytique : [Cliquez ici](#)

Fiche création de cheptel : [cliquez ici](#)

**En plus des mesures J0 (et J3 si réagissants), merci de compléter dans tous les cas la conclusion de chaque IDT.**